YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 - 73

OBJET Convention de prestations de service relative à la reconnaissance de sols sise 14, rue Robert à Yerres, conclue avec la société TECHNOSOL

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de reconnaissance de sols sis 14, rue Robert et d'établir un rapport technique relatif à l'état desdits sols,

CONSIDERANT que la proposition de la Société TECHNOSOL correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De signer une convention de prestations de service relative à ladite reconnaissance de sols, avec la société TECHNOSOL sise route de la Grange aux Cercles, 91160 BALLAINVILLIERS, moyennant le prix total de 20 840 F.H.T., soit 25 133,04 F.T.T.C..

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits et engagés au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 2.313 .

Fait à Yerres le 1er avril 1998

REÇU LE
15 AVR. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

85